

COMMISSIONS PATRIMOINE et LOGEMENT

Réunion du Jeudi 27 novembre 2008 :

Présents :

- Monsieur Armand CATHALA/Habitat Audois
- Monsieur André CHAIGNEAU/Citoyen
- Monsieur Michel PUJOL/Espoir à la Conte
- Madame Jacqueline ROUIRE/Citoyenne
- Monsieur Denis ADIVEZE/Conseil Général
- Monsieur Claude CARO/Citoyen
- Monsieur Benoit de Tarle/Citoyen
- Monsieur Daniel FOUSSAT/Rapporteur de la Commission Patrimoine
- Madame Catherine JAUFFRED/Le Chaudron Minervois
- Monsieur Jean Claude FARGUES/Chambre des Métiers
- Madame Arlette RUDNIK-GILS/Pays Carcassonnais
- Madame Valérie LAFON/Pays Carcassonnais

Excusés :

- Madame Frédérique GALBEZ/APF de l'Aude
- Monsieur Elie BOUYSSOU/Rapporteur de la Commission Logement
- Monsieur Denis JANAUD/Habitat Audois
- Syndicat du Cru Corbières
- CAF de l'Aude
- Monsieur ARINO/Conseil Général
- CAUE de l'Aude
- Monsieur Robert AMOUROUX/Mairie de Barbaira
- Madame Marie Pierre BOYD/Maison de la Région
- Monsieur Robert ALRIC/Habitat Audois et CDC Piémont d'Alarie

I. Bilan du contrat de pays 2005-2007

Le premier contrat territorial:

Notre premier contrat est arrivé à son terme, et notre relative jeunesse ne nous a pas empêché de mener des actions concrètes pour le développement du territoire. Sur la période 2005-2007, une convention d'objectif signée avec l'Etat et un contrat de pays signé avec le Conseil Régional et le Conseil Général de L'Aude, nous permet de faire apparaître un bilan global de l'action du Pays Carcassonnais. Dans le cadre de ces contrats, le pays Carcassonnais a accompagné **81 actions** portant sur un montant global d'investissement de **18 957 303 €**. Ces opérations ont mobilisé des aides financières d'un montant de **6 397 690 €**

Constat :

- que les Communautés de communes et les communes demeurent les principaux bénéficiaires des fonds territoriaux
- la mise en œuvre des actions cohérentes avec les objectifs de la charte s'est traduite **plus par une addition de projets que de projets partagés entre tous les acteurs,**

aussi les avenants financiers sont apparus ainsi **plus distributif que stratégique** et comprenant peu de projets structurants

- La coordination des projets a été difficile car les communautés de communes ont des compétences différentes.
- L'ingénierie du Pays Carcassonnais a été très importante avec un rôle d'appui auprès des maîtres d'ouvrages en matière de constitution de dossier de demande de subvention et de suivi des dossiers.
- le pays Carcassonnais a permis la mutualisation des idées et une aide à la constitution de projet.

Projet de territoire 2008- 2013

Le contrat de projet Etat Région 2007- 2013 a pour objet de définir **jusqu'à fin 2013, le programme des opérations prioritaires retenues conjointement par l'Etat, La Région et le Département de l'Aude dans le cadre du CPER et contribuant à l'attractivité du territoire du Pays Carcassonnais, avec une obligation à mi parcours (Soit 2010) d'établir une évaluation du contrat.**

L'année 2007-2008 fut donc consacrée à sa négociation et à sa réécriture progressive. Les grandes orientations du contrat de projet 2^{ème} génération ont été définies

- par les résultats des études (Slot, Schéma d'infrastructures économiques, étude culturelle et sportive, la vie associative),
- en suivant les préconisations de l'Etat, la région et du Département, sans pour autant renier l'esprit de la charte
- et en tenant compte des besoins du territoire relevés par les agents de développement et de tous les acteurs du territoire.

Dans cette convention cadre le Conseil régional et le département ont défini leurs stratégies, ce qui doit nous permettre à partir de 2009 de lancer l'appel à projet concernant des actions qui doivent être cohérentes avec la stratégie de développement inscrite dans la convention cadre du pays – Etat-Région-Département

Programmation 2009

La programmation annuelle :

Comme en 2008, la programmation devra s'appuyer sur des **fiches action**, dans lesquelles devra apparaître de façon claire et détaillée une présentation de chaque projet:

- le descriptif précis du projet
- les objectifs visés par le projet
- l'échéancier de réalisation du projet
- un maître d'ouvrage clairement identifié

- le plan de financement du projet (un autofinancement d'au moins 20% sera nécessaire pour chaque projet)
- la nature des engagements financiers des partenaires

Les fiches action doivent permettre une lecture rapide et synthétique de l'action, une bonne compréhension du projet, de son économie, de son fonctionnement, de son intérêt local et démontrer que **sa réalisation est possible durant l'année de programmation.**

Toute fiche action incomplète sera considérée comme irrecevable.

09 janvier 2009 : date limite de dépôt des fiches action sur l'Espace projet.

Les fiches action **ne valent pas dépôt d'un dossier** en bonne et due forme auprès des services instructeurs. Le dossier de demande de subvention déposé au service Coopération Territoriale devra être constitué à minima par :

- une lettre de demande de subvention
- la délibération de l'organisme approuvant le projet et sollicitant l'aide de la Région
- l'annexe technique présentant l'action (pour les études : le cahier des charges)
- une annexe financière avec un plan de financement
- des devis pour l'investissement et un budget prévisionnel pour le fonctionnement
- toute pièce qui permet d'apporter un éclairage au projet

Il est souhaité et souhaitable que les dossiers retenus dans le cadre d'une programmation soient centralisés par le Pays et transmis par lui au service coopération territoriale

Cette méthode permet de mieux suivre la réalité de la programmation que ce soit pour le Pays ou pour la Région.

Volet territorial du CPER

Dans le cadre du volet territorial du CPER, une convention spécifique a été passée, par ailleurs, sur une ou deux thématiques prioritaires pour le Pays. développement durable, tourisme.

Les opérations retenues au titre de cette convention seront reprises au titre du contrat de Pays pour ce qui concerne les engagements de la Région, du Département et du maître d'ouvrage, afin de faire apparaître la cohérence du projet de territoire et de l'engagement des partenaires.

Questions Diverses :

- Lancement en 2009 d'une **étude sur le Logement**
- Relance de l'étude sur la **Charte Paysagère et architecturale** du Pays
- **Poste de Rapporteur de la Commission Logement vacant** suite au départ de Marie Josée FRESQUET-CALVETTO : **appel à candidature.**

La Fiche Action ci-dessous est TELECHARGEABLE sur notre site Internet www.payscarronnais.com , rubrique « Documentation » et « Porteur de projet ».

Fin du compte-rendu.

PROGRAMME ANNUEL 2009 - Fiche ACTION

Thématique :

Intitulé :

IDENTIFICATION DE L'ACTION

Référence à l'objectif stratégique:			
Maître d'ouvrage Forme juridique			
Adresse Tel / fax/ email Contact			
PLAN DE FINANCEMENT			
Fonctionnement <input type="checkbox"/>	MONTANT		%
Investissement <input type="checkbox"/>	(préciser HT ou TTC)		
Montant total de l'opération		
Montant 2009		
SUBVENTIONS Totales		
Détail des subventions :			
ETAT		
REGION		
AUTOFINANCEMENT		
DEPARTEMENT		
EUROPE		
AUTRE		
Partenaires techniques (Lister les contacts CG / CR / ETAT)			
Un dossier a-t-il déjà été déposé ?	CG	CR	Etat Europe
auprès de quel Service ?			
date de dépôt ?			
dossier VT CPER ?			

dossier LEADER ?

ARGUMENTAIRE DU PROJET

(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)

Lieu de réalisation

Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)

Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays

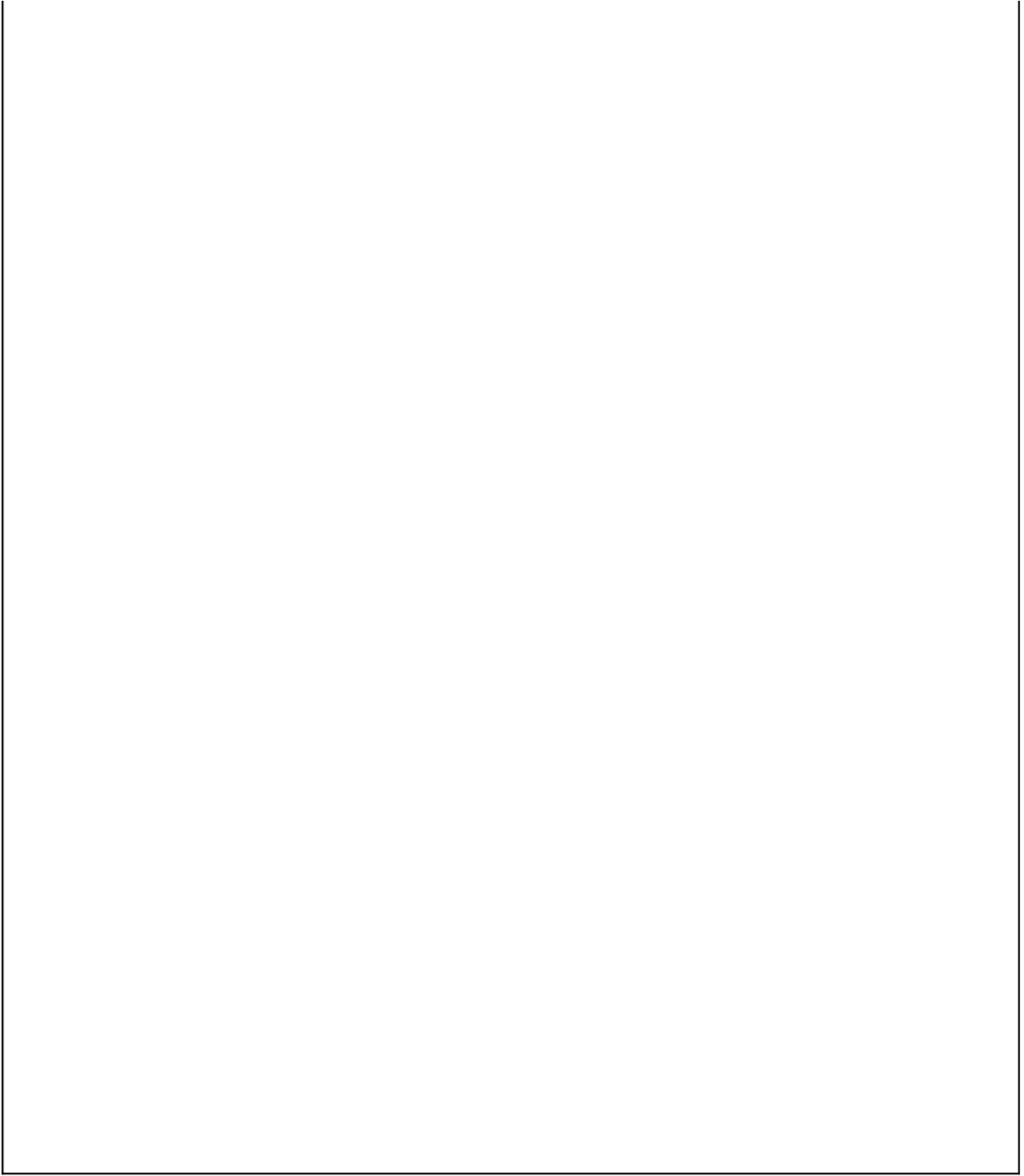
Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation (PNR notamment) ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

A Annexer :

- Pour la création d'un équipement : joindre les projets de budgets prévisionnels de fonctionnement sur 3 ans et une notice explicative du projet de développement
- Pour les études : avant-projet de cahier des charges
- Avant-projet de convention de partenariat
- Eléments de synthèse d'une mission de maîtrise d'œuvre



DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

3- ANIMATION ET PARTICIPATION (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Date de la validation collégiale par le Conseil de Développement

Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)

Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	
--	--

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (préciser HT ou TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense			
	-			
	-			
	-			
	-			
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense			
	-			
	-			
	-			
	-			
TOTAL GLOBAL				

EVALUATION

OBJECTIFS POURSUIVIS

**CRITERES
QUANTITATIFS**
(indicateurs de résultats)

CRITERES QUALITATIFS
(indicateurs de réalisation)

**REMARQUES
EVENTUELLES**